

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°47 du 4 décembre 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°4

ARRÊTÉ

portant création de la brigade territoriale de La Couture (Pas-de-Calais).

Du 27 octobre 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant création de la brigade territoriale de La Couture (Pas-de-Calais).

Du 27 octobre 2009

NOR D E F G 0 9 5 2 8 2 0 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°47 du 4 décembre 2009, texte 4.

Art. 1er. La brigade territoriale de La Couture (Pas-de-Calais) est créée à compter du 1^{er} février 2010. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Laventie et Lillers (Pas-de-Calais) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de La Couture, Laventie et Lillers exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (n.i. BO.).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie du Nord-Pas-de-Calais, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Laventie	Fleurbaix	Fleurbaix
	La Couture	Laventie
	Laventie	Lestrem
	Lestrem	Sailly-sur-la-Lys
	Locon	
	Lorgies	
	Neuve-Chapelle	
	Richebourg	
	Sailly-sur-la-Lys	
	Vieille-Chapelle	
La Couture		Hinges
		La Couture
		Locon
		Lorgies
		Neuve-Chapelle
		Richebourg
		Vieille-Chapelle
Lillers	Busnes	Busnes
	Calonne-sur-la-Lys	Calonne-sur-la-Lys
	Gonnehem	Gonnehem
	Hinges	Lillers
	Lillers	Mont-Bernanchon
	Mont-Bernanchon	Oblinghem
	Oblinghem	Robecq
	Robecq	